

TRAVAILLER ENSEMBLE

L'aménagement d'un territoire diversifié comme celui du canton de Vaud ne peut s'imaginer – même pour les enjeux d'importance cantonale – à la seule échelle cantonale. Il revient aux échelles régionale et intercommunale de définir les modalités d'application du PDCn en prenant en compte leurs spécificités. C'est pourquoi le PDCn renforce les planifications régionales en intégrant dans le présent chapitre les éléments d'importance cantonale des chartes, schémas et plans directeurs intercommunaux ou régionaux, après leur adoption. Ce chapitre s'enrichira donc au fur et à mesure de l'avancement des projets régionaux ou intercommunaux.

Projets d'agglomération

Près de trois quarts de la population suisse vit dans les villes et les agglomérations d'où émanent d'importantes impulsions économiques, sociales, culturelles et politiques. Cependant le processus d'urbanisation exerce une pression sur les territoires urbains qui génère plusieurs inconvénients : augmentation du trafic et de la pollution, problèmes sociaux et de finances publiques. Confrontées à ces difficultés, qui remettent en question leur attractivité économique mais aussi la qualité de vie de leur population, les communes des agglomérations ne sont plus à même de résoudre seules tous les problèmes qui se présentent. Il est désormais indispensable que les agglomérations développent une vision globale, coordonnée et concertée afin d'assurer un développement cohérent et rationnel.

Dès le milieu des années 90, la Confédération a reconnu la nécessité d'agir au niveau des agglomérations. En 2001, elle formule des objectifs et des stratégies pour le développement d'une politique fédérale des agglomérations. Elle initie les projets-modèles et les projets d'agglomération visant à promouvoir la collaboration au sein des agglomérations.

Les projets d'agglomération sont des instruments de planification territoriale qui permettent de coordonner le développement dans différents domaines à l'échelle de l'agglomération. Ils s'appuient sur des collaborations horizontales (partenaires dans l'agglomération) et verticales (Confédération – Canton – régions – communes). Ainsi, le Canton, les régions et les communes partenaires ont créé des structures de pilotage ad hoc à l'échelle de chaque agglomération.

Les projets d'agglomération définissent des lignes stratégiques de développement et des mesures pour les mettre en œuvre en spécifiant leur degré de priorité. Les mesures d'infrastructures de transport du trafic d'agglomération peuvent prétendre à un cofinancement de la Confédération.

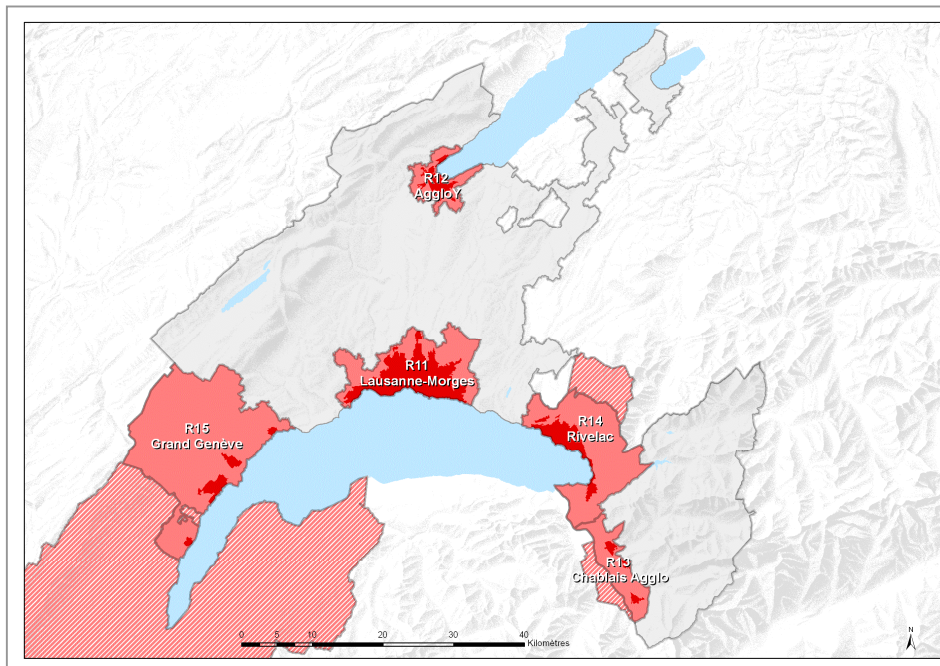
STRATÉGIE



LIGNE D'ACTION

R1

Une deuxième génération de projets d'agglomération a été soumise à la Confédération en 2011 et 2012. Les mesures R11 à R15 reflètent l'état d'avancement de ces cinq projets d'agglomération touchant son territoire, sur la base des projets validés par les partenaires et du *Message relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015* du 26 février 2014.



R1 - Projets d'agglomération

Situation actuelle

- Périmètre compact d'agglomération
- Périmètre de la mesure R1 (R13, R14, R15)
- Projet intercantonal, périmètre hors canton

Le Canton de Vaud soutient et contribue à ces projets. Il s'implique notamment par une participation financière, une participation à la conduite des études, la défense des projets devant la Confédération, l'apport et la conservation d'une vision globale à l'échelle du territoire. Suivre et stimuler les projets d'agglomération est par ailleurs une action du programme de législation 2012 – 2017 du Conseil d'Etat.